

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **19 310 671,023 DT** et une valeur liquidative égale à **4,271 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,14 % de l'actif total au 31 décembre 2025 ; ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 2- La note aux états financiers 6.2 décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- 3- Il convient de préciser que le « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » a reçu le 26 décembre 2023 une notification de l'administration fiscale lui demandant la déclaration de la TVA au titre de la période allant du 01 janvier 2013 jusqu'à 31 octobre 2023.

L'Union Financière SA, en tant que gestionnaire du « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** », a fourni une réponse le 21 janvier 2024 en sollicitant la Direction des Grandes Entreprises (DGE) au sujet de la non-soumission à ladite taxe, étant donné que le fonds est hors du champ d'application de la TVA, comme indiqué au niveau du matricule fiscal.

À la date de rédaction du rapport, l'affaire est toujours en cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FMBZ KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
AC 1 - Portefeuille titres	<u>AC1</u>	15 426 836,893	12 306 670,983
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 832 066,676	10 181 423,393
b - Obligations et valeurs assimilées		2 594 770,217	2 125 247,590
c - Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 900 785,924	3 142 997,845
a - Placements monétaires	-	0,000	2 106 436,845
b - Disponibilités	<u>AC2</u>	3 900 785,924	1 036 561,000
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC3</u>	42 203,776	21 272,757
AC 4 - Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIFS		19 369 826,593	15 470 941,585
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	44 614,743	36 536,329
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	14 540,827	12 894,167
TOTAL PASSIFS		59 155,570	49 430,496
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	18 529 438,552	14 721 783,219
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	781 232,471	699 727,870
a - Résultat distribuable de l'exercice		769 403,519	710 438,066
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		11 828,952	-10 710,196
TOTAL ACTIF NET		19 310 671,023	15 421 511,089
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		19 369 826,593	15 470 941,585

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	769 258,082	695 036,790
a- Dividendes		585 894,124	532 359,283
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		183 363,958	162 677,507
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	278 707,703	256 526,340
<u>Total des revenus des placements</u>		1 047 965,785	951 563,130
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-248 660,553	-213 146,597
REVENUS NET DES PLACEMENTS		799 305,232	738 416,533
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-29 901,713	-27 978,467
RESULTAT D'EXPLOITATION		769 403,519	710 438,066
Régularisation du Résultat d'exploitation		11 828,952	-10 710,196
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		781 232,471	699 727,870
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)		-11 828,952	10 710,196
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 520 942,993	643 020,396
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		80 835,570	16 840,699
Frais de négociation des titres		-1 903,280	-2 693,332
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		3 369 278,802	1 367 605,829

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01.01.2025</u> <u>Au 31.12.2025</u>	<u>Du 01.01.2024</u> <u>Au 31.12.2024</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</u>	<u>3 369 278,802</u>	<u>1 367 605,829</u>
a - Résultat d'exploitation	769 403,519	710 438,066
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 520 942,993	643 020,396
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	80 835,570	16 840,699
d - Frais de négociation de titres	-1 903,280	-2 693,332
<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>519 881,132</u>	<u>-279 103,091</u>
a- Souscriptions	7 592 348,649	176 394,379
Capital	1 931 219,636	51 369,904
Régularisation des sommes non distribuables	3 626 211,578	76 440,967
Régularisation des sommes distribuables	2 026 533,210	48 583,508
Droits d'entrée	8 384,225	0,000
b- Rachats	-7 072 467,517	-455 497,470
Capital	-1 801 768,374	-131 752,985
Régularisation des sommes non distribuables	-3 382 713,055	-198 571,659
Régularisation des sommes distribuables	-1 887 986,088	-125 172,826
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 889 159,934	1 088 502,738
<u>ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	15 421 511,089	14 333 008,351
b - En fin de l'exercice	19 310 671,023	15 421 511,089
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	4 391 893,917	4 472 276,998
b - En fin de l'exercice	4 521 345,179	4 391 893,917
VALEUR LIQUIDATIVE	4,271	3,511
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	21,65%	9,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09 Mars 2005, sous le N° 09-2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution le 29 juillet 2005.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE était destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES. Le gestionnaire étant L'UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout des « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts du « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :

Les comptes du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

6.2- *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées*

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

6.3- *Evaluation des autres placements*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une seule ligne de BTA y compris la ligne de BTA « juillet 2032 » dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er Janvier 2018 Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines .Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.

6.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6.5- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 15 426 836,893 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% de l'Actif Net
	a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés				
	1-Actions				
TN0003400058	AMEN BANK	12 874	285 484,828	640 339,886	3,32%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	126 098	768 262,250	829 094,350	4,29%
TNDKJ8O68X1	ASSUR MAGHREBIA	22 839	1 361 652,150	1 290 403,500	6,68%
TN0004700100	ATL	20 619	79 286,320	125 775,900	0,65%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	24 397	576 204,608	1 628 572,941	8,43%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	2 950	47 140,000	86 287,500	0,45%
TN0001800457	BIAT	14 398	640 537,286	1 590 878,214	8,24%
TN0002200053	BT	6 023	28 683,438	38 071,383	0,20%
TN0007550015	CITY CARS	4 620	50 286,687	90 977,040	0,47%
TN0007670011	DELICE HOLDING	66 236	475 241,923	852 059,904	4,41%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	26 825	338 517,505	404 118,625	2,09%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	101 815	569 409,297	891 390,325	4,62%
TN0005700018	PGH	56 342	415 283,564	1 033 086,912	5,35%
TN0007610017	SAH	77 538	580 598,470	1 070 334,552	5,54%
TN0001100254	SFBT	88 517	604 581,512	1 108 144,323	5,74%
TN0003900107	UIB	21 538	366 114,620	532 570,126	2,76%
	SOUS.TOTAL 1		7 187 284,458	12 212 105,481	63,24%
	2- Titres OPCVM				
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	523	50 040,117	66 515,663	0,34%
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	2250	320 118,750	367 827,750	1,90%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	1603	172 301,694	185 617,782	0,96%
	SOUS.TOTAL 2		542 460,561	619 961,195	3,21%
	TOTAL Actions, valeurs assimilées et droits rattachés (I)		7 729 745,019	12 832 066,676	66,45%
	Bons de Trésor assimilables				
TN0008000663	BTA 7.5% Juillet 2032	150	129 225,000	140 583,781	0,73%
TNBF55WVBO32	BTA 9.49% 16 JUIN 2034	800	800 000,000	835 956,800	4,33%
	Total Bons de Trésor assimilables		929 225,000	976 540,581	5,06%
	Emprunts d'Etat				
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.6%	1 700	148 750,000	154 978,427	0,80%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.6%	1 000	87 500,000	89 469,973	0,46%

	Total Emprunts d'Etat		236 250,000	244 448,400	1,27%
	Emprunts Obligataires				
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1	800	80 000,000	85 834,871	0,44%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	2500	250 000,000	254 598,904	1,32%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-2	1100	110 000,000	118 459,211	0,61%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	2000	120 000,000	125 521,841	0,65%
TNNEAGRSF0D0	ENDA 2024-1	1500	150 000,000	155 822,466	0,81%
TN0007310501	HL 2018-02	2000	40 000,000	43 125,479	0,22%
TNAX90TPIFM2	TAYSSIR 2024-1	2000	200 000,000	203 843,946	1,06%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1	4000	160 000,000	169 022,422	0,88%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	1400	112 000,000	117 958,768	0,61%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	1500	30 000,000	32 524,274	0,17%
TN0002102127	TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	3200	64 000,000	67 069,054	0,35%
	Total Emprunts Obligataires		1 316 000,000	1 373 781,236	7,11%
	TOTAL Obligations et valeurs assimilées (II)		2 481 475,000	2 594 770,217	13,44%
	TOTAL I+II		10 211 220,019	15 426 836,893	79,89%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2025 à 10 211 220,019 DT contre 9 633 506,729 DT à la clôture de l'exercice 2024, soit une augmentation de 577 713,290 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	304 064,330
Bons de Trésor assimilables	800 000,000
Total	1 104 064,330

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Actions	166 601,040	247 436,610	0,000	80 835,570
Emprunts d'Etat	33 750,000	0,000	33 750,000	0,000
Emprunts des sociétés	326 000,000	0,000	326 000,000	0,000
Total	526 351,040	247 436,610	359 750,000	80 835,570

AC 2 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 3 900 785,924 DT contre 1 036 561,000 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Avoirs en banque	3 900 785,924	1 026 366,305
Somme à l'encaissement	0,000	10 194,695
Total	3 900 785,924	1 036 561,000

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 42 203,776 DT contre 21 272,757 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Intérêts courus sur compte courant	42 203,776	21 272,757
Total	42 203,776	21 272,757

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à 44 614,743 DT contre 36 536,329 DT au 31.12.2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	23 893,030	18 774,113
Rémunération du dépositaire à payer	20 721,713	17 762,216
Total	44 614,743	36 536,329

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à 14 540,827 DT contre 12 894,167 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Redevance CMF à payer	1 830,129	1 441,865
Publication	200,000	200,000
Retenue à la source à payer	2 433,502	2 082,538
Rémunération Commissaires aux comptes	10 077,196	9 169,764
Total	14 540,827	12 894,167

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2025	
Montant en Nominal	4 391 893,917
Nombre de parts	4 391 893,917
Nombre de porteurs de parts	6
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	1 931 219,636
Nombre de parts	1 931 219,636
Nombre de porteurs de parts	1
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	1 801 768,374
Nombre de parts	1 801 768,374
Nombre de porteurs de parts	1
Capital au 31 Décembre 2025	
Montant en Nominal (2)	4 521 345,179
Nombre de parts (1)	4 521 345,179
Nombre de porteurs de parts	6

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 18 529 438,552 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2024	14 721 783,219	14 721 783,219
Souscription de l'exercice	1 931 219,636	1 931 219,636
Rachat de l'exercice	-1 801 768,374	-1 801 768,374
Résultat 2024 capitalisé	699 727,870	699 727,870
Régularisation du résultat 2024 capitalisé	126 718,170	126 718,170
Régularisation des Sommes non Distribuables	243 498,523	243 498,523
Droits d'entrée	8 384,225	8 384,225
Autres Mouvements	2 599 875,283	3 381 107,754
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	2 520 942,993	2 520 942,993
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	80 835,570	80 835,570
Frais de négociation des titres	-1 903,280	-1 903,280
Sommes distribuables de l'exercice		781 232,471
Montant Fin de l'exercice au 31.12.2025	18 529 438,552	19 310 671,023

CP2 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2025 présente un montant de 781 232,471 DT contre 699 727,870 DT au 31 Décembre 2024 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Résultat Distribuable de l'exercice	769 403,519	710 438,066
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	11 828,952	-10 710,196
Total	781 232,471	699 727,870

NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 769 258,082 DT contre 695 036,790 DT au 31.12.2024 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Dividendes	585 894,124	532 359,283
Revenus des Obligations des sociétés	141 583,158	153 652,792
Revenus des BTA	41 780,800	9 024,715
Total	769 258,082	695 036,790

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 278 707,703 DT contre 256 526,340 DT au 31.12.2024 se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Revenus des Certificats de Dépôt	10 972,140	000,000
Revenus des dépôts à vue	122 074,210	73 937,821
Revenus des Placements à Terme	28 148,076	56 136,241
Revenus des Prises en Pension Livrée	117 513,277	126 452,278
Total	278 707,703	256 526,340

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 248 660,553 DT contre 213 146,597 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	227 938,840	195 384,381
Rémunération du dépositaire	20 721,713	17 762,216
Total	248 660,553	213 146,597

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à 29 901,713 DT contre 27 978,467 DT au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	12 183,807	11 227,416
Redevance CMF	17 458,498	15 005,440
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	2,856	2,856
Déclaration FATCA	0,000	1 190,000
Impôts et taxes	56,552	352,755
Total	29 901,713	27 978,467

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Revenus des placements	0,232	0,217	0,189	0,157	0,154
Charges de gestion des placements	-0,055	-0,049	-0,045	-0,043	-0,046
Revenus nets des placements	0,177	0,168	0,144	0,114	0,108
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,007	-0,006	-0,006	-0,005	-0,005
Résultat d'exploitation (1)	0,170	0,162	0,138	0,109	0,103
Régularisation du résultat d'exploitation	0,003	-0,002	0,000	0,009	0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,173	0,159	0,139	0,118	0,104
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,003	0,002	0,000	-0,009	-0,002
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,558	0,146	0,016	-0,061	0,058
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,018	0,004	-0,001	0,006	0,012
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,575	0,150	0,015	-0,056	0,068
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,745	0,311	0,153	0,053	0,171
Droits d'Entrée	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,575	0,150	0,015	-0,056	0,068
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	-0,003	0,002	-0,008	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	0,577	0,147	0,017	-0,064	0,074
Valeur liquidative	4,271	3,511	3,205	3,052	2,998
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,43%	1,43%	1,43%	1,55%	1,58%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,19%	0,19%	0,18%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,43%	4,77%	4,39%	3,90%	3,50%
Actif net moyen	17 378 442	14 904 396	14 071 447	12 490 211	11 658 137

8-2 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,10% HT par an de l'actif net du FCP MAGHEREBIA DYNAMIQUE. Le calcul des frais de gestion se fera une fois par semaine et viendra en déduction de l'actif net. Le règlement effectif de la société UNION FINANCIERE se fera dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois.

Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

8-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP MAGHEREBIA DYNAMIQUE avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.